

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SEANCE DU 7 JUIN 2012**

**N°3 :**

**OBJET : Contentieux : autorisation de défense**

**Présents :**

**Conseil général du Doubs**

M. Claude JEANNEROT, Président  
M. Jacques BREUIL, Vice-Président  
M. Rémy NAPPEY, Vice-Président du Conseil général du Doubs  
M ; Jean-Pierre GURTNER, Conseiller général du Doubs

**Etat**

M. Lazare PAUPERT, Directeur Régional des Affaires Culturelles de Franche-Comté

**Conseil régional de Franche-Comté**

M. Loïc NIEPCERON, Conseiller Régional

**Ville de Besançon**

M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, Conseiller Municipal

**Personnalités qualifiées**

M. Daniel BOUCON  
M. François FAVORY, Directeur de la MSHE Claude Nicolas Ledoux  
M. Michel ROIGNOT, Inspecteur Général de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche  
M. Renaud TRIPET, Directeur du centre EVOLOGIA

**Représentants du personnel de l'EPCC**

M. Daniel BLONDEY, responsable technique  
M. Lionel VIARD, responsable de la programmation culturelle

**Pouvoirs :**

M. Antoine BREHARD, Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations a donné un pouvoir non nominatif, attribué à M. Loïc NIEPCERON  
M. Christian DECHARRIERE, Préfet de Région a donné pouvoir à M. Lazare PAUPERT  
M. Noël GAUTHIER, Vice-Président du Conseil général du Doubs a donné pouvoir à M. Rémy NAPPEY  
M. Patrick RONOT a donné un pouvoir non nominatif, attribué à M. Claude JEANNEROT

**Absents excusés :**

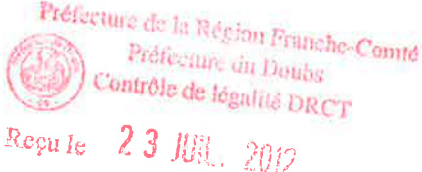
M. Claude JOURDANT, Maire de Salins-les-Bains  
M. Jean-Michel LENIAUD, Universitaire  
M. Jacques MAURICE, Maire d'Arc et Senans  
Mme Sylvie MEYER, Vice-Présidente du Conseil régional de Franche-Comté  
M. Bertrand SUCHET, Délégué Régional  
M. Jean GLASSON, Comptable de l'EPCC

**Rapporteur** : M. Claude JEANNEROT, Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

\*\*\*\*\*

**EXPOSE**

Michel Pierre, ancien Directeur de la Saline Royale d'Arc et Senans, a introduit le 15 mars dernier, un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Besançon par l'intermédiaire de son Conseil, Maître Jean-Michel Cheula, Avocat au barreau de Paris.

  
Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité DRCT  
Reçu le 23 JUL. 2012

Afin de défendre les intérêts de notre Etablissement dans le cadre de ce contentieux, il est proposé de mandater Maître Sébastien Cottignies, spécialiste en droit de la fonction publique, du Cabinet lyonnais Philippe Petit. Le montant d'honoraires est fixé à 1 000 € HT pour la rédaction d'un mémoire en défense et la représentation en justice, et 500 € HT en complément dans l'hypothèse où un second mémoire en réplique devait être rédigé, tel que prévu dans la convention d'honoraires figurant en pièce jointe.

**Vote à main levée**

Membres : 17

Pour : 16

Abstention : 1

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**


**APRES AVOIR VOTE**

**AUTORISE** la Directrice à défendre les intérêts de l'EPCC Saline Royale devant la juridiction administrative.

**AUTORISE** la saisine de Maître Sébastien Cottignies pour défendre les intérêts de l'EPCC pour un montant d'honoraires forfaitaires de 1 000 € H.T. pour la rédaction d'un mémoire en défense et la représentation en justice et 500 € H.T. en complément, pour la rédaction d'un éventuel second mémoire en réplique dans le cadre de la première instance.

**AUTORISE** la signature du projet de convention d'honoraires figurant en pièce jointe au rapport.



  
Le Président  
Claude JEANNEROT

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité DRCT  
Reçu le 23 JUN. 2012